

| | | |
|---|---|--|
|  | <u>BULLETIN D'INSCRIPTION</u> <u>34ÈME AUTO RETRO</u> <u>LISIEUX</u> <u>22 ET 23 JUIN 2024</u> | <u>Réservé à l'organisation</u> |
|---|---|--|

NOM : PRÉNOM – conducteur :

NOM : PRÉNOM – accompagnant :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TEL fixe :

TEL mobile :

MAIL :

(Indispensable pour recevoir votre confirmation d'inscription)

N° de permis de conduire :

Cie d'assurance et n° de police :

INFOS VÉHICULE

MARQUE / MODELE :

CARROSSERIE :

IMMATRICULATION :

ANNEE :

ANECDOTES HISTORIQUES :

ENGAGEMENT

(Présence indispensable sur les deux jours)

Participation pour 2 jours 2 personnes : 195 €

Participation pour 2 jours 1 personne : 100 €

Personne supplémentaire : 135 €

A retourner par courrier, accompagné du règlement (chèque à l'ordre de Lisieux Auto Rétro), avant le **01/05/2024** à :
Lisieux Auto Rétro Normandie
96 Route de Corneilles - 14100 LISIEUX Tél : 02 31 63 41 54

Vous avez également la possibilité de régler par virement :

Bénéficiaire : Lisieux Auto Rétro Normandie

IBAN : FR76 1027 8021 3500 0206 4650 191

BIC : CMCIFR2A

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 01/05/2024 NOMBRE LIMITÉ À 80 VÉHICULES

Prestations incluses :

- Le café d'accueil du samedi matin
- Le déjeuner du samedi midi
- Le dîner de gala
- Le déjeuner du dimanche midi
- Circuit touristique avec visites le samedi
- Sac d'accueil avec road book, plaque de rallye
- Récompense concours "Coup de Cœur" Prix Public
- Etc...

L'engagement ne comprend pas l'hébergement.

Vous pouvez vous adresser à l'office du tourisme qui vous fournira la liste des hébergements sur la ville.

- 11 rue d'Alençon à Lisieux - 02.31.48.18.10

La participation à cette manifestation sous-entend l'acceptation du règlement ci-joint.

Tout retour de dossier incomplet et non accompagné de son paiement et de l'attestation d'assurance, ne sera pas recevable par l'organisateur.

Fait à :

Le :

Signature :



Cette année, l'Auto Rétro se déroulera toujours sur 2 jours.

Nous parcourrons sur ces 2 jours :

Le samedi un circuit touristique sur les petites routes du Pays d' Auge.

Le dimanche matin, exposition des véhicules sur la place Mitterrand et l'après-midi, parades sur un circuit fermé en centre ville.

Le public élira, sur la journée du dimanche, son véhicule "Coup de Cœur.

Règlement du 34ème Auto Rétro Lisieux

Les 22 & 23 Juin 2024

Article 1^{er} – titre

L'association Lisieux Auto Rétro Normandie, en partenariat avec la ville de Lisieux, organise une concentration de véhicules de collection.

Cette manifestation qui exclut toute forme de compétition fondée sur les performances est destinée à promouvoir toutes sortes de moyens de locomotion historique.

Article 2 – obligations

Les équipages prenant part à cette manifestation devront se conformer scrupuleusement aux règlements fondamentaux du code de la route applicables aux voitures automobiles et 2 roues. Ils devront respecter les consignes du service d'ordre et des responsables de la circulation des véhicules tenant compte de dispositions spéciales, d'arrêtés municipaux de la localité traversée, notamment pour assurer la sécurité du public. Tout manquement systématique aux termes de cet article 2 amènera l'exclusion du participant.

Article 3 – véhicules admis

Cette concentration est ouverte aux véhicules mécaniques destinés au transport de passagers à la condition qu'ils soient « sûrs » et « commodes à utiliser ». En dehors de ces conditions d'origine, les inscriptions seront réservées aux véhicules de collection de plus de 30 ans.

Article 4 – engagement

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription pour une participation à cette concentration à remplir et à nous retourner signé avant le 01 mai 2024 – Lisieux Auto Rétro Normandie 96 Route de Cormeilles 14100 LISIEUX. Présence indispensable sur les deux jours. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'apporter toutes modifications sans avoir à en donner les raisons.

Article 5 – assurances

Toute demande d'engagement ne sera prise en considération que si le propriétaire peut présenter une copie de son attestation d'assurance en cours de validité. D'autre part, conformément aux prescriptions du décret du 18/10/1965 et des arrêtés des 27/10/1959 et 27/10/1969, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir, en cas d'accidents, d'incendie ou d'explosions survenues au cours de la manifestation, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux participants, des faits des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, à des tiers ou aux concurrents eux-mêmes. Cette police garantit également leur responsabilité civile vis-à-vis des personnes chargées du service d'ordre ou participant à l'organisation et au contrôle des épreuves.

La manifestation est donc garantie conformément aux obligations légales. Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques non prévus par les décrets concernant l'assurance automobile obligatoire.

Article 6 - remorques, porte-voitures et dépanneuses

Les remorques, portes-voitures et dépanneuses ne devront pas stationner sur les parkings réservés aux véhicules exposés.

Article 7 – publicité

Les voitures des participants ne pourront porter d'autres publicités que celles mentionnées par la plaque officielle et celles qui seront apposées au départ par les sponsors agréés. Tout concurrent qui refuserait ces publicités devra payer un droit d'engagement correspondant au prix réel d'un équipage, sans tenir compte des aides apportées par les sponsors.

Article 9 – annulation

En cas d'empêchement de participation après engagement, aucun remboursement ne pourra être demandé si celui-ci intervient dans un délai de moins de 30 jours avant la date de la manifestation.

Article 10 – Droit à l'image

Tout participant à la 34ème manifestation Auto Rétro de Lisieux accepte l'utilisation ultérieure éventuelle des photos et vidéos de lui-même et de son véhicule, réalisées lors de la manifestation ou en exprime explicitement le contraire.